



## Editorial

### Culture d'entreprise, quelles évolutions au sein de notre institution communale?



La culture d'entreprise est la chose la plus présente, mais la moins formalisée dans nos organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Elle échappe donc à tous les éléments hyper-formalisés qui caractérisent le management d'aujourd'hui.

Une culture d'entreprise se définit d'abord comme un ensemble de règles et de valeurs partagées explicites. Mais concrètement, comment cette culture se manifeste-t-elle ?

Eh bien d'abord dans la manière de responsabiliser le personnel dans ses missions! Elle se manifeste dans le style de conduite et les outils RH à disposition (ex. la fixation d'objectifs et l'entretien annuel). Elle se manifeste par la manière d'informer (ex. sur les résultats et problèmes), mais aussi par la façon de communiquer, exprimer son ressenti, donner du feedback, exprimer des idées et opinions, remettre en cause des certitudes ou habitudes. Elle se manifeste encore par la manière de traiter les erreurs en s'en servant comme occasion d'apprendre et de progresser.

Faire évoluer la culture relève donc d'un art managérial subtil. Les virages brutaux sont voués à l'échec instantané. Les «évolutions molles» seront pour leur part purement et simplement «phagocytées».

Ainsi, c'est par un ensemble de petits pas, caractérisés par des réussites très concrètes sur des actions, comportements et postures nouvelles, qu'une évolution culturelle devient possible. Dans tous les cas, l'évolution de la culture institutionnelle prend du temps. Un dialogue ouvert autour des initiatives lancées, des succès réalisés et des obstacles surmontés permet de renforcer la dynamique engagée et de bien montrer qu'une évolution se produit. On sait alors qu'y contribuer a un impact positif autant pour l'organisation que pour les personnes qui la composent.

Au fur et à mesure de sa construction, notre jeune Commune fait progresser sa culture. Le Conseil communal y participe tous azimuts, notamment en utilisant sa qualité d'écoute et d'observation, mais aussi en montrant l'exemple et en diffusant au quotidien les valeurs qui animent l'institution.

Yvan Ryser, conseiller communal

## Autorités

### Conseil communal

Lors de sa séance du 2 juin 2021, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour la période législative 2021-2022 de la manière suivante:

Président	Roby Tschopp
Vice-président	Jean-Claude Brechbühler
Secrétaire	Yvan Ryser
Secrétaire-adjoint	Daniel Geiser
Membre	François Cuche

La répartition des dicastères et celle des délégations demeurent inchangées.

### Conseil général

Le 21 juin 2021 à 18h30, les Autorités communales inaugureront, dans la cour du collège de Dombresson, des plaques commémoratives en souvenir des inondations du 21 juin 2019 qui seront par la suite posées dans les trois villages touchés.

Dans le prolongement de cette cérémonie, à laquelle la population est invitée à assister, le Conseil général tiendra sa séance à la salle de spectacles de Dombresson. Le nombre de places est limité en raison des mesures sanitaires à respecter.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021
3. Communications de la présidente
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués
5. Nomination du bureau
6. Nomination d'un membre à la Commission des agrégations et naturalisations en remplacement de Julie Melichar, démissionnaire
7. Comptes et gestion 2020
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur quatre ans (2021-2024) pour la rénovation d'appartements locatifs
9. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'200'000 sur quatre ans (2021-2024) pour le renouvellement du parc véhicules communal
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 720'400 pour la troisième étape de l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

Par ailleurs, lors de sa séance du 2 juin 2021, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général Michele Faragalli (Les Verts), en remplacement de Julie Melichar, démissionnaire, ainsi que Françoise Ott (Les Verts), membre suppléante du Conseil général.

## Documents d'identité

A l'approche des vacances estivales, il est recommandé de contrôler la validité des documents d'identité. En effet, le délai officiel de délivrance étant de dix jours ouvrables, il est indispensable de s'y prendre suffisamment tôt. Chaque personne pour laquelle une demande est établie doit être présente, munie d'une photographie récente et de l'ancien document périmé.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch).

## Art-en-Vue

Le festival *Art-en-Vue: Dialogue avec le paysage* propose de porter un regard différent sur La Vue-des-Alpes et ses alentours. Du 12 juin au 31 octobre 2021, treize installations monumentales imaginées et créées par l'artiste Emmanuel Dupasquier, dit Paxon, invitent à explorer à pied les paysages singuliers des lieux. Les silhouettes originales du créateur de land art Ruben Pensa guident les visiteurs tout au long de deux parcours et portent les témoignages des habitants des lieux. Cette exposition en plein air est inspirée par la vision du paysage de l'écrivain neuchâtelois Jean-Paul Zimmermann, né à Cernier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est le fruit d'une collaboration entre le Parc régional Chasseral, la Commune de Val-de-Ruz, les artistes ainsi que de nombreux partenaires, propriétaires, agriculteurs, associations et citoyens, participant chacun à sa manière à la réalisation de cet événement.

Plusieurs manifestations jalonnent le lancement de ce festival. En tout début d'été, des visites guidées auront lieu les jeudis après-midi 17 et 24 juin ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet de 14h00 à 17h30. Par ailleurs, le Parc s'associe exceptionnellement à l'édition 2021 de la Nuit de la randonnée afin de proposer, le temps d'une soirée le 26 juin, une découverte de l'exposition *Dialogue avec le paysage*. A cette occasion, en plus de découvrir les œuvres de l'exposition, un agriculteur exploitant à La Vue-des-Alpes et un biologiste apporteront leur éclairage sur l'agriculture de montagne et la fragilité des écosystèmes de la région, dans le strict respect de la faune locale.

Les places sont limitées, l'inscription est donc obligatoire, au plus tard deux jours avant les visites guidées, auprès de Samuel Torche ([samuel.torche@parcchasseral.ch](mailto:samuel.torche@parcchasseral.ch) ou 032 942 39 49).

Le programme du festival est régulièrement mis à jour sur [artenvue.ch](http://artenvue.ch).



## Cernier-Fontainemelon Tirage au sort

Les travaux de réfection de la chaussée entre Cernier et Fontainemelon débiteront à mi-juin par le rond-point du Centenaire à Cernier et remontant la rue du Bois du Pâquier. Ils se dérouleront en quatre étapes: 1) secteur Est en 2021; 2) secteur Centre en 2022; 3) secteur Ouest en 2023; 4) pose du tapis en 2024.

Le service des ponts et chaussées et la Commune prévoient de maintenir, dans la mesure du possible, le transit du trafic sur une voie au moyen de feux de signalisation durant l'entier du chantier. Toutefois, ils recommandent vivement aux conducteurs de rejoindre l'autoroute par Boudevilliers/Malvilliers et de passer par le giratoire des Daverniers, entre Cernier et Fontaines.

La Commune saisit l'occasion de réaliser les travaux de mise en conformité du tronçon aux normes de mobilité douce (piétons et vélos) et à l'attention des personnes à mobilité réduite (arrêts de bus). Les réseaux souterrains, en particulier d'eau potable et d'assainissement, seront remplacés, rénovés ou chemisés pour certains. L'état sanitaire précaire (voire à risques) des arbres de la rue du Bois du Pâquier ayant été constaté, ils seront remplacés par une essence adaptée; l'objectif est de garder suffisamment de végétation pour éviter l'accumulation de chaleur sur cette artère.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet communal. A chaque étape, les riverains seront informés des travaux qui les impacteront.

## Anniversaires et júbilés

Féteut en juin 2021:

**Noces de diamant (60 ans)**  
• Debrot Rose-Marie et Frédy, à Cernier.

**Noces d'or (50 ans)**  
• Bui Phuong Dung et Ngoc Chau, à Fontaines;  
• Simone Josiane et Nicola, à Coffrane;  
• Taddei Christine et Fiorenzo, à Coffrane.

**90 ans**  
• Cassard Solange, à Chézard-Saint-Martin;  
• Steiner Fernand, aux Hauts-Geneveys.

## La Suisse bouge

Le 20 juin, ce sera fini. Il ne vous reste que quelques jours pour porter fièrement les couleurs de votre région et mettre vos collègues, amis et membres de votre famille au défi.



Val-de-Ruz

Gagnez un bon de CHF 25

### Soutien aux établissements publics Bulletin de participation

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Rue de l'Epervier 6  
2053 Cernier

[commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch)  
[www.val-de-ruz@ne.ch](http://www.val-de-ruz@ne.ch)

## Quelles activités pour mon enfant? Loi sur le CO<sub>2</sub>

A la rentrée scolaire 2021-2022, chaque élève du Cercle scolaire de Val-de-Ruz recevra le traditionnel programme «Quelles activités pour mon enfant au Val-de-Ruz?» présentant une palette des offres disponibles sur le territoire communal en matière de sports, loisirs et culture pour les enfants âgés de 4 à 16 ans.

Pour ce faire, les informations figurant sur le site internet communal, rubrique «Sociétés locales et associations», sont reprises.

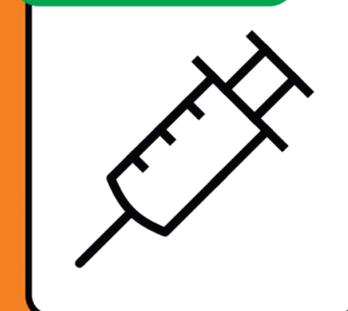
Aussi, les sociétés, associations et particuliers réalisant des activités en faveur des enfants sont invités à se référencer gratuitement ou à mettre à jour leurs données au moyen du formulaire en ligne. Le document sera réalisé sur la base des informations publiées sur le site au 30 juin 2021.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

Le Conseil communal, en toute cohérence avec son engagement dans le développement durable, son plan communal des énergies ainsi que son programme de législature 2021-2024, soutient la Loi sur le CO<sub>2</sub>, soumise en votation populaire le 13 juin 2021.

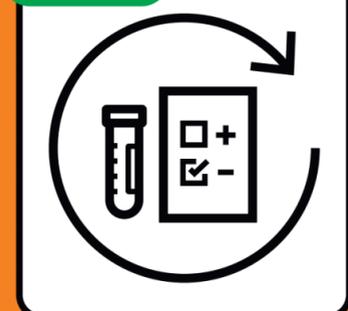
En effet, le réchauffement climatique n'est plus à nier, de plus en plus de phénomènes extrêmes touchant la planète. Val-de-Ruz y a par ailleurs été confrontée en juin 2019. Il s'agit de prendre toute la mesure de ce dérèglement climatique. En ce sens, la loi sur le CO<sub>2</sub> soumise en votation populaire le 13 juin prochain est une véritable opportunité afin d'agir pour l'avenir de toutes et tous, c'est pourquoi le Conseil communal l'approuve pleinement.

### ✓ Vaccination



Recommandé : la vaccination contre le COVID-19.

### ✓ Tests



Se faire tester régulièrement, même sans symptômes.